



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS



Nous soutenir

Comment faire un don ?

En ligne sur notre plateforme sécurisée : [Faire un don en ligne](#)

Par chèque (libellé à l'ordre de l'Institut Catholique de Paris) à retourner, accompagné du bon de soutien à l'adresse suivante : ICP Direction du Mécénat et des Partenariats- 21 rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06

Par virement bancaire au profit de l'ICP :

(en précisant votre nom et l'affectation souhaitée pour votre don dans le libellé)

IBAN - FR76 3006 6101 5100 0207 7050 517

BIC - CMCIFRPP

Par prélèvement automatique en complétant et en signant ce bon de soutien, à retourner accompagné de votre RIB à l'adresse suivante : Direction du Mécénat et des Partenariats – 21 rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06

Vos avantages fiscaux

Tout don à l'ICP ouvre droit à des déductions fiscales de l'Impôt sur le Revenu (IR), l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), l'Impôt sur les Sociétés (IS) dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Votre don: 150€

déduction fiscale IR 66 % = Coût réel: 51 €

déduction fiscale IFI 75 % = Coût réel: 37,50 €

déduction fiscale IS 60 % = Coût réel: 60 €

Votre don: 500€

déduction fiscale IR 66 % = Coût réel: 170 €
déduction fiscale IFI 75 % = Coût réel: 125 €
déduction fiscale IS 60 % = Coût réel: 200 €

Votre don: 10000 €

déduction fiscale IR 66 % = Coût réel: 3 400 €
déduction fiscale IFI 75 % = Coût réel: 2 500 €
déduction fiscale IS 60 % = Coût réel: 4 000 €

Contactez la Direction du Mécénat et des Partenariats
01 70 60 77 40 – relations.donateurs@icp.fr

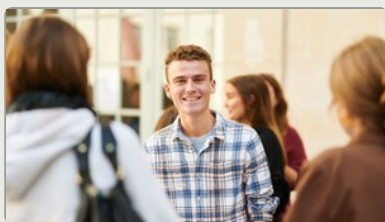
Actualité



Transmettre à ses enfants, ses proches, et pourquoi pas à l'ICP ?



Redonner vie aux trésors de la bibliothèque universitaire



Les chiffres clés de la générosité en 2023-2024

Investi par l'Etat d'une mission d'intérêt général, l'ICP propose à Paris, Reims et Rouen un modèle universitaire alternatif fondé sur la recherche de l'excellence et sur l'humain.



Missions et ambitions

Son ambition est d'amener chaque étudiant, d'où qu'il vienne, à l'atteinte de son plein potentiel, quel qu'il soit. Pour garantir ce développement intégral, l'ICP porte une pédagogie originale basée sur un accompagnement individualisé qui envisage l'individu dans toutes ses dimensions : intellectuelle bien-sûr, mais également relationnelle, humaine, créative, professionnelle, spirituelle etc. L'ICP souhaite ainsi former des êtres complets, capables de choisir un parcours universitaire, professionnel et personnel qui ait du sens et serve le bien commun.

L'unité de recherche de l'ICP concourt à l'identification et l'analyse des questions majeures de notre époque. Elle met son expertise au service des acteurs de la société pour relever les défis complexes qui la traversent.

Je souhaite faire un don

En proposant une formation universitaire de haut niveau et une recherche de progrès, l'ICP contribue à construire une société plus humaine et plus juste.

Formé en association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, il dépend de la générosité publique pour déployer ses projets. Particuliers, associations, entreprises et fondations peuvent s'associer à ses 5 grandes missions.

Enseignement : agir pour l'excellence, l'innovation pédagogique, l'ancrage professionnel de la formation

Recherche : développer et diffuser des outils scientifiques pointus pour éclairer les mutations sociétales

Solidarité : S'ouvrir au plus grand nombre – Accompagner les différences et les vulnérabilités pour donner sa chance à chacun

Culture et Patrimoine : conserver et valoriser un patrimoine architectural, culturel, scientifique, intellectuel d'intérêt général - Accueillir et diffuser sur nos campus les expressions culturelles contemporaines

Service d'Eglise : Œuvrer pour la formation des laïcs et des religieux au service de l'Eglise

Vous êtes un particulier

Vous pouvez soutenir l'ICP par :
un don ponctuel,

un don régulier (versé chaque mois pour la durée de votre choix).

Vous pouvez également choisir de transmettre à l'ICP tout ou partie de votre patrimoine par une **assurance-vie, une donation, ou un legs**. Une brochure gratuite peut vous être transmise en toute confidentialité et sur simple demande.

Vous êtes une entreprise, une association ou une fondation

Vous pouvez soutenir l'ICP par :

un don ponctuel

un don régulier (versé chaque mois pour la durée de votre choix)

un don pluriannuel dans le cadre d'un programme de mécénat

L'ICP est également habilité à recevoir la taxe d'apprentissage des entreprises.